



## Frais de déclaration de succession et frais de succession

Par **emilienne**, le **21/01/2011** à **11:29**

Bonjour,  
ma mère, veuve, décédée, a fait un testament; nous sommes 3 enfants, chacun héritier au 1/3.  
et 2 d'entre nous sont légataires particuliers, recevant chacun la moitié de la quotité disponible, en plus du quart de la masse successorale.  
donc, l'héritage se présente ainsi: 2/8, 3/8 et 3/8.  
dans ma logique, je pensais que les frais de déclaration de succession, et de succession( y a t il une différence entre ces 2 choses?), seraient évalués pour chacun au prorata de ce qu'il touche.  
qu'en est il?  
d'avance merci pour votre aide.  
emilienne

Par **toto**, le **22/01/2011** à **19:36**

avez vous lu la déclaration de succession ?

Par **toto**, le **23/01/2011** à **00:00**

pour le frais de notaire, lisez

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Frais\\_de\\_notaire](http://fr.wikipedia.org/wiki/Frais_de_notaire)

si vous regardez le détail, vous comprendrez que 1/3 est bien plus cohérent ...  
toutefois, je ne suis pas notaire.

je suppose que vous n'êtes pas imposable, sinon vous vous seriez rendu compte de la non  
plus, ce n'est pas proportionnel au 2/8 du fait de l'incidence du dégrèvement

cordialement